



## ADLFI. Archéologie de la France - Informations

une revue Gallia  
Océan Indien et TAAF | 2018

---

### Saint-Denis – Rue de la Batterie

Opération préventive de diagnostic (2018)

Patrice Georges et Olivier Fontaine

---



#### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/adlfi/37956>  
ISSN : 2114-0502

#### Éditeur

Ministère de la Culture

#### Référence électronique

Patrice Georges, Olivier Fontaine, « Saint-Denis – Rue de la Batterie » [notice archéologique], *ADLFI. Archéologie de la France - Informations* [En ligne], Océan Indien et TAAF, mis en ligne le 01 septembre 2020, consulté le 15 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/adlfi/37956>

---

Ce document a été généré automatiquement le 15 décembre 2020.

© ministère de la Culture et de la Communication, CNRS

---

# Saint-Denis – Rue de la Batterie

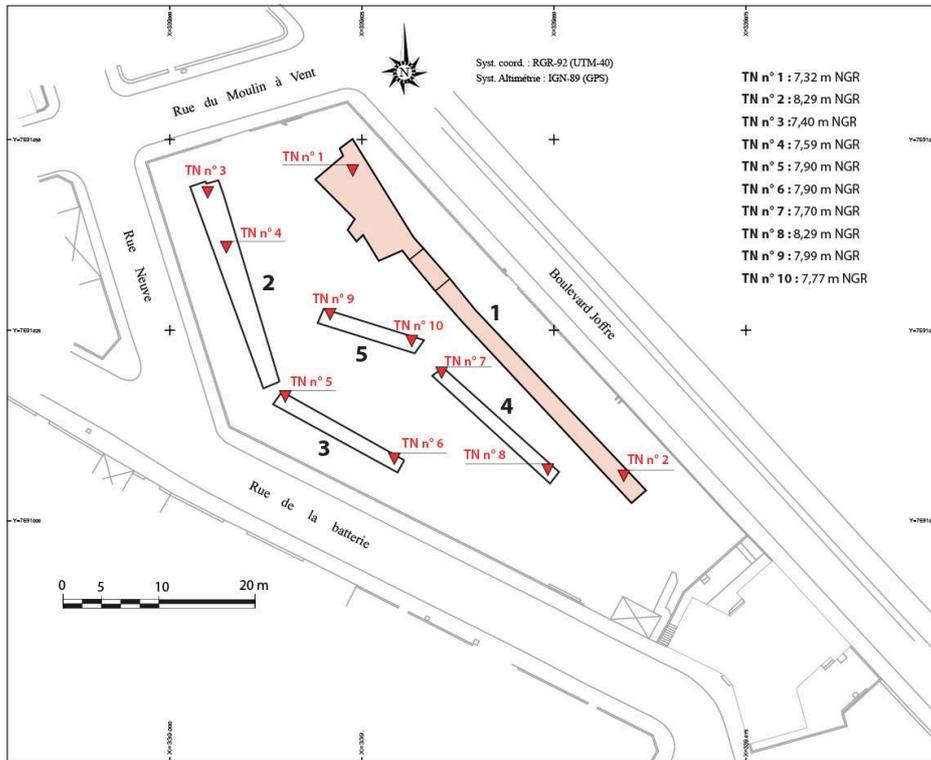
Opération préventive de diagnostic (2018)

Patrice Georges et Olivier Fontaine

---

- 1 En amont du projet de construction d'un cinéma multiplex, un diagnostic a été prescrit rue de la Batterie, au nord du centre-ville de Saint-Denis. Cette reconnaissance archéologique a été menée par l'Inrap<sup>22</sup>, du 26 au 28 juin 2018, sous la responsabilité de Patrice Georges (Georges, Legros 2018). Située sur une parcelle à proximité du front de mer, le long du boulevard Joffre, la zone était encore récemment occupée par divers bâtiments et aménagements dont la plupart ont été détruits juste avant l'intervention.
- 2 Le contexte archéologique du secteur n'étant pas encore bien établi, en dehors des quelques éléments apportés par l'étude succincte des plans anciens, la toponymie des rues environnantes (rue du moulin à vent, rue de la batterie et rue des sables) donnait quelques indices pour appréhender l'évolution de cette partie de Saint-Denis. Compte tenu des connaissances historiques et des premières opérations d'archéologie menées dans le centre-ville, les vestiges attendus étaient ceux, sinon des premières occupations ou des premiers signes d'urbanisation, tout du moins de l'ancien système de défense.
- 3 D'après les relevés topographiques, le terrain se situe à la cote altimétrique moyenne de 8 m NGR. Il suit un léger pendage en direction de la mer, conforme à la configuration générale de la ville. Lors du diagnostic, le terrain naturel est apparu entre 0,05 et 0,50 m sous la surface de circulation actuelle.
- 4 La méthode de diagnostic retenue a consisté à ouvrir des sondages à l'aide d'un engin mécanique. Tenant compte de la configuration des lieux et de la nécessité de couvrir l'ensemble de la surface, les tranchées ont été creusées à intervalles réguliers et sur des longueurs variables. Par endroits, elles ont été complétées par des fenêtres de fouille, pour une meilleure lecture des vestiges et une approche manuelle permettant de révéler et de tester les anomalies rencontrées. À l'issue de cette opération, cinq sondages ont été pratiqués totalisant 380 m<sup>2</sup>, soit un peu moins de 13 % de la surface prescrite (fig. 1).

Fig. 1 – Plan général des sondages

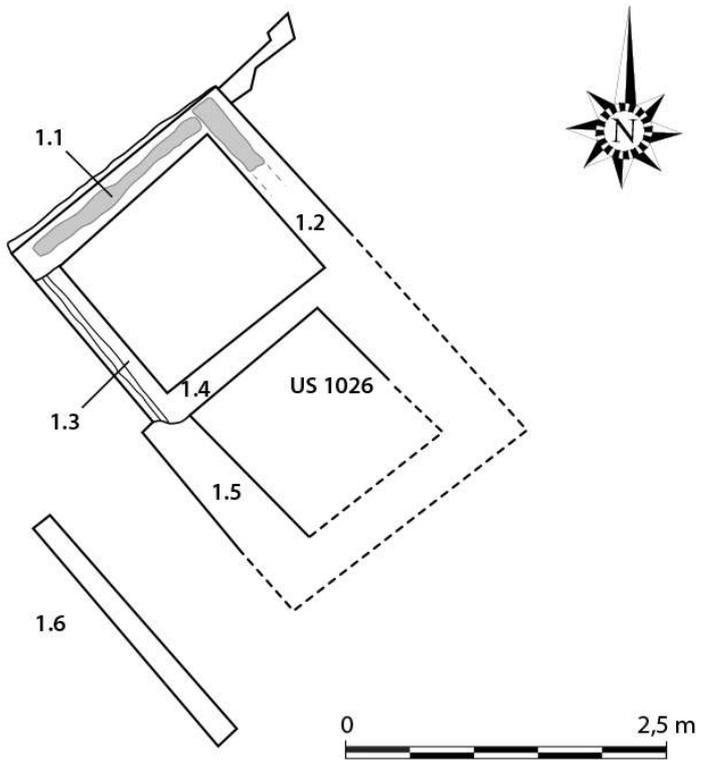


Le fond de plan topographique représenté en gris provient d'un plan dressé par Gilles Imbert, architecte DESA, le 18/02/2012.

DAO : P. Georges (Inrap) ; relevés : Outre-mer topographie.

- 5 Seul le sondage n° 1 a livré des vestiges archéologiques. Une construction excavée (F1) est apparue au nord-ouest de la tranchée. Bien qu'elle ait déjà été partiellement impactée par le creusement à la pelle mécanique, sa profondeur totale a pu être estimée à 1,30 m. De forme rectangulaire et orientée nord-ouest – sud-est, elle mesurait 4 m de long pour 3,10 m de large (fig. 2). L'accès semblait être constitué d'une marche observée 0,50 m plus haut, au sud-ouest de la structure (1.6). Les vestiges de construction consistaient en des petites tranchées, destinées à accueillir des parois en matériaux périssable, probablement des sablières basses en bois (fig. 3). Relativement étroits et peu profonds, ces creusements rectilignes présentaient des fonds plats et des parois verticales. Ils définissaient 2 espaces rectangulaires contigus dans lesquels des fines couches d'occupation ont été observées (US 1026). Les tranchées les plus profondes (1.1 et 1.5) mesuraient 0,23 m. À l'ouest de la structure, les limites de la fosse ont pu être définies, mais les tranchées d'installation des parois, apparaissant plus bas, n'ont pas été atteintes. Il semble cependant qu'elles aient été plus larges que dans la partie nord de la structure. La fouille méticuleuse d'une partie des comblements de tranchées 1.1 et 1.2 a permis d'y révéler des traces brunâtres d'une largeur respective de 7 et 13 cm. D'autres empreintes de matériau périssable ont également été observées dans les tranchées 1.5 et 1.6. Ces traces, couplées à la découverte de clous et de pointes métalliques, indiquent une structure bâtie en matériau périssable, probablement en bois.

Fig. 2 – Relevé en plan de la structure excavée



DAO : P. Georges (Inrap) ; relevé: Outre-mer topographie.

Fig. 3 – Vue de la structure excavée depuis le nord-ouest



Cliché : P. Georges (Inrap).

- 6 La datation de cette construction, antérieure ou contemporaine à la fin du XIX<sup>e</sup> s., a pu être déterminée par l'étude du mobilier céramique provenant des couches sus-jacentes. Par ailleurs, un fragment de tuyau de pipe en kaolin, datable du XIX<sup>e</sup> s., a également été découvert dans le comblement de l'une des tranchées d'installation.
- 7 Au regard du nom de la rue de la Batterie, adjacente à la parcelle, ce diagnostic offrait une opportunité d'y découvrir des vestiges d'architecture militaire. En effet, la consultation des plans anciens et leur repositionnement sur le cadastre actuel<sup>23</sup> indiquaient une batterie à l'emplacement de la parcelle. Le plan réalisé par G. Robin en 1842<sup>24</sup> est celui qui présentait le plus d'informations et de concordances (fig. 4). Des précisions sur cet ouvrage de défense sont apportées par Olivier Fontaine, historien spécialiste de l'histoire militaire de La Réunion (Fontaine 2014 et 2015).

Fig. 4 – Extrait d'un plan de Saint-Denis en 1842

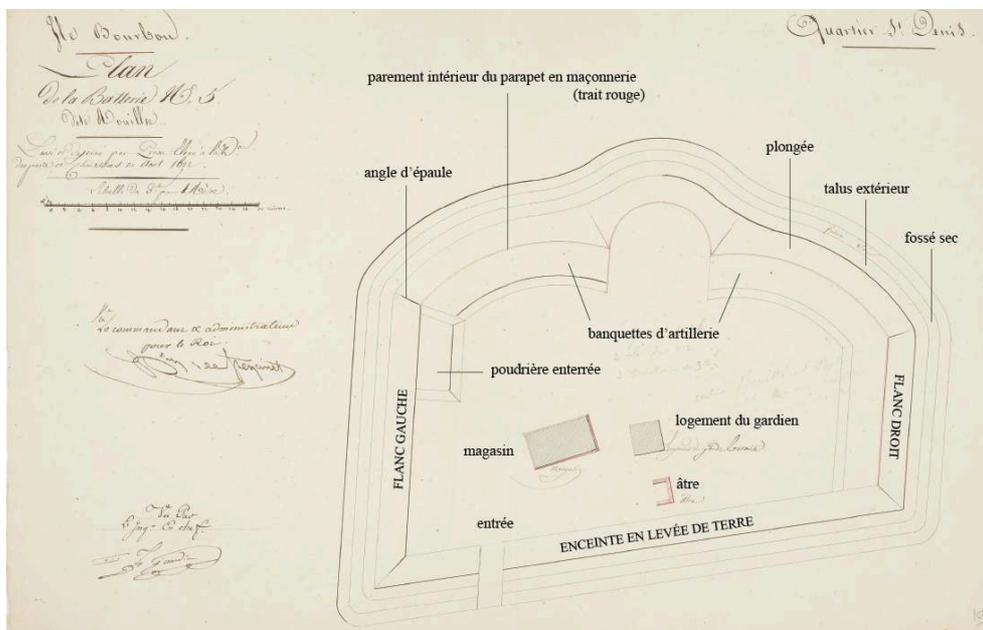


FR ANOM 23 DFC 0367A.

- 8 Le système de défense de La Réunion est organisé après le premier tiers du XVIII<sup>e</sup> s. À l'exception des troupes, il repose essentiellement sur un ensemble de batteries disposées autour des deux rades principales de l'île, mais également en divers points de la côte, lieux de relâche des navires, où un débarquement ennemi demeure possible.
- 9 Au cours des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> s., le nombre de batteries en service dans l'île fluctue. Ainsi, Saint-Denis compte quatorze de ces édifices en 1768 et huit en 1843. Malgré ces variations, cinq des batteries du front de mer de Saint-Denis constituent, aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> s., les piliers du système de défense de la ville. La batterie « Rouillée » appartient à ce groupe. Située sur le flanc est de Saint-Denis, elle défend l'approche de la rade.

- 10 Initialement bâti sur une petite pointe de terre qui s'avance dans l'océan au nord-est de Saint-Denis, cet édifice est reconstruit plus en retrait, dans les années 1770, à proximité immédiate de la ville, au débouché de la rue des Sables et de celle du Moulin à vent.
- 11 Sa face principale se compose, au centre, d'un saillant en forme de demi-lune, prolongé symétriquement, de part et d'autre, par deux épaulements courbes. À l'origine, les deux flancs, parallèles et de même longueur, poursuivent l'édifice vers l'arrière. Mais, sur le plan de 1822, celui de gauche a été rallongé<sup>25</sup> (fig. 5). La raison de cette asymétrie provient vraisemblablement de la pression urbaine de Saint-Denis à cette époque : tout l'espace disponible qui existait au XVIII<sup>e</sup> s. entre la ville et la batterie est désormais occupé. Or, l'édifice doit s'adapter à la forme que prend la ville à cet endroit et notamment au tracé de la rue des Sables qui débouche quasiment dans le prolongement de son flanc droit.

Fig. 5 – Plan de la batterie Rouillé en 1822



FR ANOM 24 DFC 194C.

Annotations d'après les informations de O. Fontaine ; DAO : P. Georges (Inrap), M. Prié (association Archéologies).

- 12 En 1822, cette fortification, entourée par un fossé sec, mesure environ 89 m dans sa plus grande largeur pour 66 m de longueur en moyenne. Elle se compose d'un parapet avec revêtement intérieur en maçonnerie, plongée et talus extérieur. Le flanc gauche ne possède pas de revêtement intérieur. À l'intérieur de l'édifice, une banquette d'artillerie borde le parapet et en épouse les contours jusqu'à l'angle d'épaule gauche où elle cède la place à une petite poudrière, structure maçonnée avec voûte en plein cintre, enterrée et accolée au flanc gauche. Enfin, l'espace central abrite les bâtiments de service qui sont, en 1822, un magasin, le logement du gardien et sa cuisine.
- 13 Jusqu'en 1808, il ne semble pas que l'édifice soit clos mais, en 1822, il possède désormais à l'arrière un mur d'enceinte, simple épaulement en terre, qui prolonge le parapet et relie les deux extrémités des flancs.

- 14 En 1863, la profondeur du fossé varie entre 0,5 et 1 m. Quant à la hauteur approximative du parapet, au niveau du départ de la plongée, elle est d'1 m à l'extrémité arrière des deux flancs et se stabilise à une moyenne de 4 m sur la face principale<sup>26</sup>.
- 15 Lors de l'inventaire de 1768, la batterie Rouillée est armée de douze pièces d'artillerie de calibre 18 livres. En 1823, elle dispose de cinq canons de 18<sup>27</sup>. En 1886, cette fortification ne possède plus aucune pièce d'artillerie<sup>28</sup>.
- 16 Durant la deuxième partie du XIX<sup>e</sup> s., cet édifice bénéficie de quelques travaux destinés notamment à le maintenir en état de servir<sup>29</sup>, mais aucun des grands projets qui le concernent ne débouche sur des réalisations concrètes.
- 17 Entre la dernière décennie du XIX<sup>e</sup> et le début du XX<sup>e</sup> s., les batteries côtières de Saint-Denis sont progressivement abandonnées. La Réunion ne constitue plus le point d'appui principal de la France dans la zone sud de l'océan Indien. En 1905 la batterie de Rouillé existe toujours, mais elle n'est plus en fonction et se dégrade. En l'état actuel des recherches, la date précise de démolition n'est pas connue. Elle se situe sans doute dans l'Entre-deux-guerres et, au plus tard, avant 1950.
- 18 Si les données de l'analyse documentaire renseignent sur cette fonction militaire du secteur, les informations livrées par l'opération de diagnostic, une structure excavée antérieure ou contemporaine à la fin du XIX<sup>e</sup> s., ne permettent pas de relier assurément ce vestige au système défensif de la batterie Rouillée.

---

## BIBLIOGRAPHIE

**Fontaine O. 2014** : *Défense et défenseurs de l'île Bourbon (1665-1810)*. Paris, L'Harmattan, collection Chemins de la Mémoire, série Histoire de l'océan Indien, 572 p.

**Fontaine O. 2015** : *Défendre une île, La Réunion sous l'Ancien Régime (1665-1789)*. La Réunion, Sainte-Clotilde, éditions Orphie, 241 p.

**Georges P. (dir.), Legros M. (coll.) 2018** : *La Réunion, Saint-Denis, rue de la Batterie*, rapport de diagnostic archéologique, 2018. Inrap GSO, 74 p.

## NOTES

**22.** Équipe de terrain et de post-fouille : Patrice Georges, Joël Cornec, Laurent Grimbert, Morgane Legros (étude des mobiliers), Fanny Lachery, Frédéric Vinolas (mise en page du rapport); moyens techniques : STROI Saint-Pierre (mécanisation), OMT (topographie).

**23.** Réalisation du système d'information géographique : Laurent Grimbert (Inrap).

**24.** FR ANOM 23 DFC 0367A : *Plan de la ville de St. Denis. Feuille N° 6. 1842*, G. Robin.

**25.** FR ANOM 24 DFC 194C : *Plan de la batterie N° 5 dite Rouillée. 1822*, Prion.

26. FR ANOM 23 DFC 0882A : *Place de Saint-Denis. Améliorer les batteries de l'Arsenal et du Rouillé.* 1862.
27. FR ANOM 23 DFC 0225B : *Plan de la ville et banlieue de Saint-Denis, Ile Bourbon.* 1823.
28. FR ANOM 23 DFC 1780B : *Plan de défense de Saint-Denis.* 1886.
29. L'accès à l'intérieur de la batterie se trouvait en 1822 dans la partie gauche de l'épaulement de terre, alors qu'en 1863 il se situe désormais dans sa partie droite.
- 

## INDEX

**nature** <https://ark.frantiqu.fr/ark:/26678/pcrtWWQS75V5Bc>

**chronologie** <https://ark.frantiqu.fr/ark:/26678/pcrtPSEEZSBEJp>, <https://ark.frantiqu.fr/ark:/26678/pcrt59R77d1H15>

**sujets** <https://ark.frantiqu.fr/ark:/26678/pcrt5ecRHjSZTM>

**lieux** <https://ark.frantiqu.fr/ark:/26678/pcrtA9QOB3otnt>, <https://ark.frantiqu.fr/ark:/26678/pcrt2fGXszuLtH>, <https://ark.frantiqu.fr/ark:/26678/pcrtSRwkmL3M1g>, <https://ark.frantiqu.fr/ark:/26678/pcrtw4Gfdm3Lmv>

**Année de l'opération** : 2018

## AUTEURS

PATRICE GEORGES

Inrap